

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. IX.

MONTRÉAL, FÉVRIER 1891.

N° 10.

## SOMMAIRE.

**ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS:** Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—99e Conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'Ecole Normale Laval.  
—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT:** Propreté—De la catéchisation—Grammaire: Des Exercices grammaticaux—Lecture expliquée—Leçons par intuition—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées  
—Orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger, Corrections—Exercices de calcul.—**LECTURE POUR TOUS:** L'habit ne fait pas le moine—La province de Québec—Quelques dates et faits relatifs à l'histoire du Canada—Variétés—Pen-sées diverses. — **CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.**

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 10 janvier courant (1891), de nommer MM. James Melvin Montle et William Harbison, syndics d'écoles pour la municipalité de Saint-Damien de Stanbridge, comté de Missisquoi, en remplacement de MM. Anson Meigs Borden et Frederick Charles Sanders, qui ne résident plus dans la municipalité. — *Gazette officielle*, 17 janvier dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de révoquer, le 30 septembre dernier (1890), la nomination de M. Joseph Philibert, commissaire d'écoles de la municipalité de la Rivière-au-Renard, comté de Gaspé. — *Gazette officielle*, 24 janv. dernier.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 16 janvier courant (1891), de détacher de la municipalité de Sainte-Flavie dans le comté de Rimouski, les lots du cadastre de la paroisse de Sainte-Flavie, Nos 499, 498 et 422, et les annexer à la municipalité de "Mont-Joli," dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devra prendre effet qu'au premier juillet prochain (1891).

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 janvier courant (1891), de détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Roch Nord," dans le comté de Québec, les deux tiers sud-ouest du lot No 426, du cadastre de la paroisse de Saint-Roch Nord, et les annexer à la municipalité de "Charlesbourg," dans le même comté, pour les fins scolaires. Cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1891).

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### *Délimitation de municipalités scolaires.*

Détacher les lots Nos 188 et 189 du cadastre du dixième rang de Saint-Malachie; les lots Nos 287, 288, 289 et 290 du onzième rang du cadastre de la paroisse de Saint-Malachie, dans le canton de Frampton, comté de Dorchester; ainsi que les lots Nos 38a au 35a et leurs subdivisions cadastrales, dans le quatrième rang du canton de Buckland, même paroisse; les lots numéros 38c au 36a et leurs subdivisions cadastrales, du dit cadastre, dans le troisième rang du dit canton Buckland, et les lots Nos 39a, 39b, 39c, 40 et 40a dans le sixième rang du dit canton de Buckland, même cadastre, comté de Bellechasse; détacher de la paroisse de Sainte-Germaine, dans le comté de Dorchester, les lots Nos 14, 15, 17 nord-ouest, No 18 sud-est, Nos 19 et 20 du rang F du canton Cranbourne, et les